Conseil de quartier
Pointe-de-Sainte-Foy

Compte rendu

Rencontre de travail du conseil d'administration

Le mercredi 23 septembre 2026, à 19 h
Centre communautaire de la Pointe-de-Sainte-Foy, 965 rue Valentin, salle RC16

Présences

Membres avec droit de vote :

Florence Boies	Vice-Présidente
François Monnou	Secrétaire
Valérie Poirier	Administratrice
Rosalie Tohoue	Administratrice

Il n'y a pas quorum

Absences

Sarah Sanchez	Présidente
Catherine Miranda	Administratrice
Christelle Debrauwer	Administratrice
Claude Céré	Administrateur

Autres présences

Maxime Thibeault	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
Vanessa Dionne	Cons. urbanisme, Ville de Québec
Jean-Luc Lavoie	Conseiller municipal, district Pointe-de-Sainte-Foy

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 24 personnes participent à l'assemblée.

Conseil de quartier
Pointe-de-Sainte-Foy

Ordre du jour

Rencontre de travail du conseil d'administration

Le mercredi 23 septembre 2026, à 19 h
Centre communautaire de la Pointe-de-Sainte-Foy, 965 rue Valentin, salle RC16

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier : Diminuer les marges latérales dans le secteur de la rue Léonard	19 h 05
4.	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire de mai ■ 4.1 Affaires en découlant	19 h 45
5.	Période d'information du conseiller municipal	19 h 50
6.	Période de questions et commentaires du public	20 h 00
7.	Suivi des dossiers et affaires nouvelles ■ 7.1 Table de concertation des conseils de quartier ■ 7.2 Projet de biodiversité ■ 7.3 Sécurité routière – Chemin Saint-Louis	20 h 10
8.	Affaires internes ■ 8.1 Élection du poste de trésorier ■ 8.2 Formation de comités de travail	20 h 35
8.	Correspondance et trésorerie ■ 9.1 Correspondance ■ 9.2 Trésorerie	20 h 45
9.	Divers	20 h 50
10.	Fin de l'assemblée	21 h 00

1. Ouverture de l'assemblée

Florence Boies ouvre l'assemblée à 19 h 00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Florence Boies fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter. Comme il n'y a pas quorum, plusieurs points nécessitant des résolutions seront reportés. Maxime Thibeault informe que Diana Polovei a présenté sa démission au Conseil.

3. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier : Diminuer les marges latérales dans le secteur de la rue Léonard

Maxime Thibeault introduit Vanessa Dionne, qui vient présenter le processus de cette consultation publique sur le projet de modification réglementaire faisant effet dans la zone 5008Ha.

La zone 35008Ha est une zone résidentielle de basse densité du quartier de La Pointe-de-Sainte-Foy, située près de la rue commerciale du Campanile et du Collège des Compagnons, au sud de la rue Alain, au nord de la rue Chavigneau, à l'est de la rue François-Tavenas et à l'ouest de l'avenue des Compagnons. Elle est composée principalement de bâtiments comprenant un à huit logements. Une demande a été déposée afin de permettre un agrandissement en cour latérale à une distance d'environ 2 mètres de la ligne latérale, alors que la marge en vigueur est de 4 mètres.

La modification proposée vise à réduire la marge latérale minimale de 4 m à 2 m pour les propriétés visées. Cette distance correspond à l'espace minimal à conserver entre un bâtiment et la limite latérale d'un terrain. L'objectif est de mieux refléter la réalité du quartier, où plusieurs bâtiments sont déjà implantés à des distances variables des limites de lot, et de faciliter l'agrandissement des bâtiments existants, notamment pour répondre à l'évolution des besoins des ménages. Tel que précisé par le requérant présent en assemblée, cet agrandissement vise l'ajout d'un logement d'appoint destiné à un membre de la famille.

Cette modification s'inscrit dans les objectifs du Plan de mise en œuvre accélérée de la Vision de l'habitation (2023-2026), qui vise à favoriser une densification douce et à soutenir l'ajout de logements adaptés à tous les types de ménages. Par ailleurs, une réduction de la marge latérale de 4 mètres à 2 mètres aurait un impact limité sur le milieu, puisqu'il s'agit d'un secteur déjà

consolidé et présentant un faible potentiel de reconstruction de bâtiments. En revanche, la modification permettrait des agrandissements offrant des dimensions plus fonctionnelles.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une période de questions et commentaires s'ensuit avec les citoyens, de même qu'avec les membres du Conseil de quartier. Les préoccupations concernent entre autres le fait d'appliquer un règlement concernant une nouvelle marge latérale à une grande zone afin d'accommoder un seul citoyen et l'impact que cela pourrait avoir sur la qualité de vie de citoyens déjà échaudés par les nouveaux bâtiments résidentiels qui se sont construits récemment dans le secteur.

Jean-Luc Lavoie précise que cette situation par rapport à la réglementation des marges latérales de 2 mètres existe déjà dans plusieurs arrondissements. Si des endroits comportent des enjeux de sécurité publique (incendie, trouble électrique, inondation, etc.), c'est la réglementation liée à la sécurité publique aura priorité sur toute construction.

Florence Boies demande s'il serait envisageable d'exclure les bâtiments de type multi résidentiel dans l'application de ce règlement. Valérie Poirier mentionne qu'il faudrait garder en tête que d'un point de vue environnemental, une réduction des marges latérales pourrait avoir un impact sur l'espace pour les végétaux que l'on pourrait planter sur les terrains si une partie de cette surface est comblée par un bâtiment.

Le rapport de consultation publique en annexe du compte rendu en contient tous les détails.

Comme il n'y a pas quorum, la demande d'opinion ne sera pas transmise ce soir.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire de mai 2026

Comme il n'y a pas quorum, ce point est reporté à la prochaine séance.

5. Période d'information du conseiller municipal

Jean-Luc Lavoie partage quelques points d'information:

- 86 personnes ont assisté à la rencontre annuelle avec le conseiller pour échanger des enjeux dans le quartier;
- Au terminus de Marly, le RTC a modifié les zones d'attente pour qu'il n'y ait qu'un autobus dans la zone d'attente et, s'il y a de la place devant la bâtiment de Revenu Québec, les autobus doivent combler ces espaces avant d'aller dans les zones 2 et 3. Des inspecteurs du

RTC ont circulé plus fréquemment pour faire respecter la réglementation quant aux moteurs des véhicules et aux pauses cigarette des chauffeurs.

- Le Collège des Compagnons a fait la demande de panneaux lumineux pour afficher davantage la limite de vitesse en zone scolaire.
- Une ordonnance pour travailler sur un cycle de 24h sur les travaux préparatoires du tramway sur le boulevard Quatre-Bourgeois a été octroyée, afin d'accélérer l'accès aux commerces ainsi que la fin des travaux. L'accès aux commerces de Place Naviles est maintenu. Le tronçon entre Pie XII et Bégon sera terminé le 16 novembre. Les travaux dans le corridor énergétique de Pie XII se poursuivent jusqu'au 14 décembre.
- Il devait y avoir une plantation au Boisé Neilson, mais des enjeux de servitude et d'élection provinciale ont reporté la plantation à la mi-octobre.
- Les poubelles débordent dans le secteur des rues du Campanile, des Compagnons et de Granjean, en lien avec la présence de nombreux écoliers qui y affluent. Le conseiller a demandé à la Ville qu'elle analyse le tout pour remédier à la situation.
- Il continue de suivre le dossier du local de la future bibliothèque.

Jean-Luc Lavoie revient sur la problématique de vitesse sur le chemin St-Louis, en partageant avec les membres du Conseil l'historique de ses échanges avec la Ville.

STMI - Bonjour, en fait la limite de vitesse à l'est de la rue Valentin est uniforme à 50 km/h mais pourrait être abaissée à 40 km/h.

Nous convenons toutefois que la faible largeur de la chaussée et l'environnement résidentiel pourraient suggérer une limite inférieure, entre Valentin et Pie-XII. Nous allons demander des relevés de vitesse et poursuivre notre analyse sur réception des données. (Je me permets de compléter cette demande ; nous allons la réactiver après réception des données et suite à notre analyse qui suivra.) Notons toutefois que, dans tous les cas, la hiérarchie routière du chemin Saint-Louis à l'est de Pie-XII devient "artère", et donc qu'une vitesse moindre que 50 km/h n'y serait pas crédible.

Élu - Nous vous remercions de votre réponse et voici une précision importante à faire de mon côté : j'avais indiqué entre Valentin et du Tertre alors que vous auriez du lire : du Corbusier à Pie-XII pour la zone de 40km.

STMI - Bonjour, bien noté. Nous poursuivons notre analyse, et réactiverons cette demande lorsque nous aurons de nouveaux éléments à communiquer.

STMI - Bonjour, nos relevés de vitesse indiquent des V85 de 56 et 57 km/h selon les endroits sur le chemin Saint-Louis, entre Valentin et Pie-XII. Ces vitesses pratiquées sont malheureusement légèrement trop élevées pour pouvoir considérer y abaisser la limite prescrite à 40 km/h.

Élu - Suite à votre réponse, nous ne comprenons pas la raison pour laquelle le 40km ne pourrait être affiché?

STMI - Bonjour, en venant changer simplement les panneaux, il y a fort à parier que les conducteurs ne changeront pratiquement pas leur vitesse, car l'environnement visuel demeurerait inchangé. On se retrouverait donc avec une vitesse pratiquée située à quelques 16-17 km/h au-dessus de la vitesse prescrite, sans réel moyen d'intervention sur une route collectrice.

Élu - La mise en place d'un panneau avec une nouvelle vitesse vient normalement avec un panneau blanc, dont il est inscrit – Nouvelle vitesse, en-dessous de ce nouveau panneau. Il est pour le moins étrange de maintenir la vitesse à 50 km dans la mesure où notre appréhension est que les automobilistes ne modifient pas leur comportement. Nous avons abaissé à 40km la vitesse sur la rue Provancher et les effets positifs ont été ressentis.

STMI - Bonjour, nous sommes justement en attente de relevés en période scolaire sur la rue Provancher, afin de quantifier les effets des changements de panneau. (Nous allons rouvrir cette demande au moment de la réception de ces données.)

Élu - Est-ce que les relevés de vitesse sont présentement en cours?

STMI - Bonjour, selon la planification actuelle, ce relevé serait effectué avant le début d'octobre. (Nous vous reviendrons alors avec les résultats.)

Jean-Luc Lavoie attend donc les résultats des analyses de vitesse sur le tronçon entre Pie XII et Le Corbusier.

6. Première période de questions et commentaires du public

Un citoyen fait part que les bâtiments de la rue Laudance sortent leurs quatre grandes poubelles de métal avec un tracteur et ce, quatre fois par semaine, ce qui cause un vacarme assourdissant. Le citoyen a déjà contacté le 311 à ce sujet. Jean-Luc Lavoie propose au citoyen de la contacter pour voir comment il pourrait l'aider.

Le citoyen mentionne également que la cloche de l'école du Campanile résonne jusqu'à Cap-Rouge. Jean-Luc Lavoie en tiendra mot à la directrice de l'école.

Un autre citoyen s'interroge sur la réduction de la vitesse des automobilistes sur le boulevard Neilson. Bien que la réduction des voies avec l'aménagement de bollards et de pistes cyclables ait diminué la vitesse à ses débuts, la situation semble être revenue à ce qu'elle était. Il se demande pourquoi la Ville n'abaisse pas la vitesse sur cette artère (autrement qu'en zone scolaire). Il mentionne également l'augmentation d'automobilistes qui souhaitent contourner les travaux, le trafic, etc. Jean-Luc Lavoie en prend note pour faire une demande de relevé de vitesse à la Ville.

Un citoyen partage des statistiques de sécurité routière de la France, en expliquant notamment que la présence de nombreux carrefours giratoires (rond-point), de seuils de ralentissement et d'abaissement des limites de vitesse crée une circulation plus sécuritaire et fluide, que ce soit en ville ou en campagne. Il réitère sa demande d'avoir une traverse piétonne sur le chemin Sainte-Foy entre le Parc Destor et la passerelle qui mène vers le Campanile.

7. Suivi des dossiers et affaires nouvelles

7.1 Table de concertation des conseils de quartier

Il n'y a pas de nouveau à ce sujet.

7.2 Projet de biodiversité

Valérie Poirier revient sur le projet de biodiversité 2026 en deux volets (la pollution lumineuse et la promotion des plantes indigènes sur les terrains).

Le 6 juin, malgré la pluie, le Conseil a tenu un kiosque lors de la Fête du Campanile. Au parc Cartier Roberval s'est tenu un atelier sur la fabrication d'hôtel à insectes, ainsi que la présence du groupe amateur d'astronomie de Cap-Rouge.

7.3 Sécurité routière – Chemin Saint-Louis

Une proposition de résolution visant l'abaissement de la limite de vitesse à 40 km/h sur le chemin St-Louis entre les rues Pie XII et Le Corbusier a été partagée aux membres par Claude Ceré. Le Conseil en discute, mais n'ayant pas quorum ce soir, elle ne pourra être adoptée que lors de la prochaine séance.

8. Affaires internes

8.1 Élection du poste de trésorier

Comme il n'y a pas quorum, ce point est reporté à la prochaine séance.

8.2 Formation de comités de travail

Ce point est reporté à la prochaine séance.

9. Correspondance et trésorerie

8.1 Correspondance

Maxime Thibeault mentionne que les membres du Conseil ont reçu une invitation pour l'activité de reconnaissance des bénévoles de la Ville de Québec.
Une formation sur la Gouvernance des conseils de quartier sera offerte le 7 novembre prochain au campus de l'UQTR.
Les membres ont également reçu une invitation à participer à une consultation publique sur l'agroalimentaire.

8.2 Trésorerie

Ce point est reporté à la prochaine séance.

10. Divers

Il n'y a pas d'intervention.

11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 05.

Compte rendu rédigé par Kathleen Breault, révisé par François Monnou et Florence Boies.

_____ _____

Florence Boies, vice-présidente François Monnou, secrétaire